



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement numéro 396-2023 modifiant le règlement de zonage 60-1989-02, dont l'effet est, dans un premier temps, de remplacer les cartes du plan de zonage en papier pour un en format électronique et est, dans un second temps, d'encadrer l'implantation des chenils sur le territoire de la municipalité de Saint-Didace.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **28 août 2023 à 19 h 00** heures en salle du sous-sol de l'école Germain-Caron, situé au 490, rue Principale à Saint-Didace. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Les dispositions suivantes sont susceptibles d'approbation référendaire :

Art. 3 et 4 : ayant pour effet de remplacer les cartes du plan de zonage Annexes Z 1/2 et Z 2/2 par l'annexe A.

Art. 5 : ayant pour effet de définir le terme de chenil;

Article 6 : ayant pour effet d'encadrer les normes relatives à l'implantation de chenils;

Article 7 : ayant pour effet de permettre l'usage de chenils dans la zone AF;

Les dispositions concernent l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Didace.

Le projet de règlement est disponible pour consultation, du lundi au vendredi, de 9 à 16 heures, au bureau de la municipalité, situé au 380, rue Principale à Saint-Didace.

Fait et donné à Saint-Didace
Ce 14^{ième} jour de juin 2023


Chantal Dufort
Directrice générale